

République Française  
Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 4 avril 2026

Délibération n°2026/028

**Objet : Syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse : Désignation des délégués titulaires et suppléants**

Nombre de membres 46			<b>L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</b>  <b>CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance.</b>  <b>Le quorum est atteint.</b>
En exercice	Présents	Votants	
46	41	46	
Pour	Contre	Abstentions	
46	-	-	
<b>Présents :</b> ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.			
<b>Absents représentés :</b> ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.			
<b>Absents :</b> -			
Convocation envoyée le : 29/03/2026 Et affichée le : 29/03/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 08/04/2026	

Monsieur le Président expose :

Il convient de procéder à la désignation des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants amenés à siéger au sein des instances du SYVADEC afin d'y représenter la Communauté de L'Île-Rousse – Balagne.

En application des articles L5211-1, L5711-1 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des délégués communautaires a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Cependant, le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le scrutin est alors public.

Enfin, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du SYVADEC, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Président.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les résultats du scrutin du 04 avril 2026,

**VU** les statuts du SYVADEC modifiés par arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2026 n°2B-2026-01-28-001,

**CONSIDERANT** le nombre de membres au sein du comité syndical est de 53 membres dont 2 pour la Communauté de L'Île-Rousse – Balagne,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

**CONSIDERANT** que sont proposés aux postes de délégués titulaires :

- Lionel MORTINI
- Frédéric MARIANI

**CONSIDERANT** que sont proposés aux postes de délégués suppléants :

- Sébastien CANIONI
- Jean-Paul GUERRIERI

**Le Conseil communautaire :**

- **DESIGNE** en tant que représentants de la communauté au sein du Comité syndical du SYVADEC les conseillers communautaires suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Lionel MORTINI	Sébastien CANIONI
Frédéric MARIANI	Jean-Paul GUERRIERI

- **AUTORISE** à procéder à la notification de la présente délibération au Président du SYVADEC.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Jean-René CASTELLANI

Le Président,  
Lionel MORTINI

